Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901987-20251222-2025_6_05-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2025-6-05

Séance du 16 Décembre 2025

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 11 Décembre 2025

Présents : 13
Procuration : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le seize Décembre deux mil vingt-cinq.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard – M. BOSSARD Pierre - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément. Mme BESSON Camille

Etaient absents : M. BOSSARD Pierre a donné procuration à M. Daniel ABIVEN – Mme WIERZBICKI Carine a donné pouvoir à M. Stéphane SIMON - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : M. SIMON Stéphane

Tarifs 2026

Il est proposé que pour toute personne réservant une salle à partir du 01/01/2026 de revoir les montants des cautions des locations de salle de façon à ce qu'elles puissent couvrir certains dommages et passent de 500 à 700 €.
De plus, il est proposé de prévoir une caution supplémentaire pour le ménage de 100€. Tout ménage non fait ou insuffisant donnera lieu au prélèvement de la caution.
Les cautions ne seront rendues que sous une dizaine de jours après l'état des lieux de sortie.

Il est proposé également de repréciser les divers tarifs pratiqués à ce jour : photocopies, souricides…

PRODUITS	TARIFS
SOURICIDE	0.20 CTS par sachet
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC	0.20 CTS
PHOTOCOPIE COULEUR	0.50 CTS
DROITS DE PLACE	20.00 €
VENTE DE RECUEIL DE PLOUIDER	15.00 €
ANNONCE BIM PARTICULIER	1.00 €
ANNONCE BIM PROFESSIONNEL	2.00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901987-20251222-2025_6_05-DE

Le conseil municipal doit se prononcer pour APPROUVER les tarifs 2026 et modifications des cautions
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE les tarifs 2026 et les modifications des cautions.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

